

# Commune de AUDIGNIES 59031

## Plan Local d'Urbanisme



## Servitudes d'Utilité Publique



PLAN  
1/1

Éléments constitutifs  
du Porter à connaissance (P.A.C.)  
Art. R121-4  
du Code de l'urbanisme



Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord  
  
D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision  
Délibération du : 13/01/2015

Date de mise à jour : 13/10/2015  
ref : Commune de AUDIGNIES (59031) -  
Carte Servitudes.ags  
Sources : Gestionnaires Servitudes  
(c) Cadastre / Pci - Dgfp  
Email : ddtm-sud@nord.gouv.fr

### LEGENDE

Limite communale

Batiments

A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

A5 - Eau et Assainissement/Canalisations Publiques

AC1 - Protection des Monuments Historiques

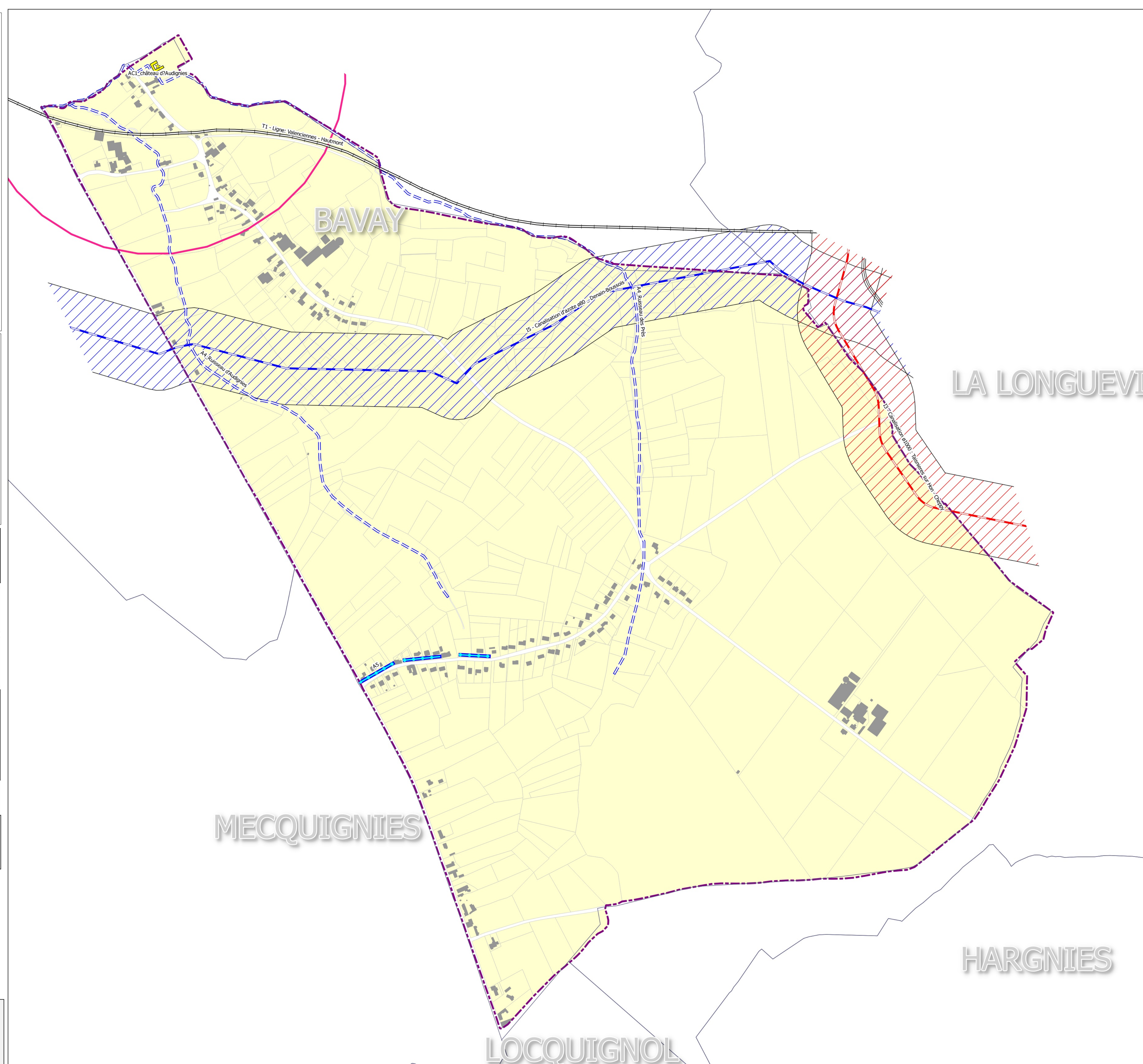
Canalisation + zone de protection  
 I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz

Canalisation + zone de protection  
 I5 - Produits Chimique - Protection des Conduites

Voie ferrée  
 T1 - Protection des Lignes Ferroviaires

INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis



Nota:  
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,  
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.